

L’an deux mille vingt, le vingt juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PAULHAC, dûment convoqué, s’est réuni en application des articles L2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : le 15 juillet 2020

Etaient présents : MM. Didier CUJIVES, Maire.

MM. Nathalie THIBAUD, Jean-Pierre AZALBERT, Nathalie RUMEAU, Jean-Michel BERSIA, adjoints au maire

MM. Muriel BURGAT, Jean-Christophe CHAUVET, Marc CLAPOT, Emilie COUFOULENS, Laure DELMAS, Arnaud FORTIN, Christine FABRE, Bruno LECOURT, Maeva SCEMAMA, Stéphane PLASSE, conseillers municipaux

A été nommé secrétaire de séance : Mme Christine FABRE

| DOMAINES | |
|--------------------|--|
| | Adoption du compte-rendu de la séance du 30/06/2020 |
| FINANCES | Délibération 2020-05-001 : Vote du Budget 2020 |
| TRAVAUX | Délibération 2020-05-002 : Travaux d’effacement des réseaux de communication électronique, situés au lieu-dit Lapeyre et établissement d’une convention entre la commune et l’entreprise Orange |
| C3G | Délibération 2020-05-003 : Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (la CLECT), désignation d’un représentant communal |
| Questions diverses | Désignation des élus municipaux pour les commissions de la C3G Désignation d’élus pour la commission de la CIID intercommunale et la commission intercommunale pour l’accessibilité Restauration scolaire Etude CAUE /projet de cimetière |

Adoption du compte-rendu de la séance du conseil Municipal du 27/05/2020

Monsieur le Maire Didier CUJIVES demande aux membres du Conseil de se prononcer sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2020.

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2020 est adopté à l’unanimité

Délibération N°2020-05-001 : Vote du Budget 2020

M. Jean-Pierre AZALBERT, adjoint au maire en charge des finances présente la proposition de budget 2020.

| Dépenses | |
|--|---------------------|
| Charges à caractères général | 239 223.91 € |
| Charges de personnel | 337 000.00 € |
| Autres charges gestion courante | 112 605.00 € |
| Charges financières | 27 500.00 € |
| Virement à la section d'Investissement | 65 751.52 € |
| Charges exceptionnelles | 500.00 € |
| total de l'exercice | 782 580.43 € |
| <i>report exercice N-1</i> | <i>- €</i> |
| total des dépenses | 782 580.43 € |

| Recettes | |
|-------------------------------------|---------------------|
| Produits des services | 73 100 € |
| Impôts et taxes | 396 569.00 € |
| Dotations et participations | 178 415.00 € |
| Autres produits de gestion courante | 18 534.00 € |
| Atténuation de charges | 6 000.00 € |
| total de l'exercice | 672 618.00 € |
| <i>report exercice N-1</i> | <i>109 962.43 €</i> |
| total des recettes | 782 580.43 € |

Section d'investissement :

| Dépenses | |
|----------------------------|---------------------|
| Dépenses d'équipement | 67 100.00 € |
| Charges d'emprunts | 470 195.92€ |
| total de l'exercice | 537 295.92 € |
| <i>report exercice N-1</i> | <i>251 507.90 €</i> |
| restes à réaliser | 57 133.52 € |
| total des dépenses | 845 937.34 € |

| Recettes | |
|--|---------------------|
| Subventions + emprunt | 295 046.38 € |
| Recettes TVA et TLE | 176 498.02 € |
| Virement de la section de Fonctionnement | 65 751.52 € |
| total de l'exercice | 537 295.92€ |
| <i>report exercice N-1</i> | <i>- €</i> |
| <i>affectation "excédent" fonct. N-1</i> | <i>169 144.32 €</i> |
| restes à réaliser | 139 497.00 € |
| total des recettes | 845 937.34 € |

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré article par article, décide à l'unanimité des présents :

ARTICLE UNIQUE : d'**ADOPTER** par nature le budget communal 2020, tel que présenté, avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget tel que présenté en séance avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Délibération 2020-05-002 : Travaux d'effacement des réseaux de communication électronique, situés au lieu-dit Lapeyre et établissement d'une convention entre la commune et l'entreprise Orange

M. Jean-Michel BERSIA, adjoint au maire, présente le projet.

Dans le cadre de l'aménagement urbain situé au lieu-dit LAPEYRE, la Commune de PAULHAC souhaite effacer les réseaux de communication électronique, il s'agit donc d'une mise en souterrain des réseaux existants.

Ces travaux seront réalisés par les entreprise Bouygues et Orange pour un montant total de travaux de 13301.53 euros.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

ARTICLE : de **VOTER** ces travaux d'effacement des réseaux de communication électronique au lieu-dit Lapeyre

ARTICLE 2 : d'**AUTORISER** M. Le Maire à signer la convention entre la commune et l'entreprise Orange pour la réalisation des travaux.

Délibération 2020-05-003 : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (la CLECT), désignation d'un représentant communal

Le IV de l'article 1609nonies C du CGI prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées.

Toutes les communes membres de l'EPCI participent aux délibérations de la CLECT qu'elles soient ou non concernées par le transfert de charge évalué.

Lors de ce Conseil Communautaire, en plus de la création de la commission, le conseil devra en déterminer sa composition à la majorité des deux-tiers de ses membres.

Les membres devront nécessairement être des conseillers municipaux désignés par le conseil municipal de chaque commune membre conformément à l'article L2121-33 du CGCT.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de :

ARTICLE 1 : de **DESIGNER** M. Jean-Pierre AZALBERT représentant de la commune de Paulhac au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Questions diverses :

- Désignation des élus municipaux pour les commissions de la C3G
- Désignation d'élus pour la commission de la CCID intercommunale et la commission intercommunale pour l'accessibilité
- Restauration scolaire
- Etude CAUE /projet de cimetière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.